

Le 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 novembre 2019, de 20 h à 21 h 05 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

176-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Dépôt des états comparatifs (deux états) lors de la séance ordinaire Art. 176.4 du Code Municipal
9. Nomination du maire suppléant
10. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus
11. Résolution pour la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
12. Correspondance
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

177-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 83 439,03 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la secrétaire embauchée dernièrement a remis sa démission. D'autres personnes ont été rencontrées en entrevue, le poste devrait être comblé sous peu.

Les membres du conseil d'administration voient à ce que le budget de la Régie soit remis aux municipalités en novembre.

Concernant l'étude d'opportunité de regroupement, le rapport des consultants a suscité quelques questions et commentaires. Il reste du travail à faire.

M. Dallaire ayant assisté à la rencontre avec les consultants et les directeurs d'incendies ainsi que les autres maires, informe les membres du conseil qu'une première phase a été présentée. Il reste des argents disponibles pour d'autres phases. La MRC prendra dans son surplus les montants manquants à la fin de l'étude s'il y a lieu. Le but est d'optimiser les services et équipements à l'intérieur des structures présentes.

M. Dany Chénard mentionne qu'après vérification avec le président du conseil d'administration, la majorité des municipalités compte adopter une résolution afin de poursuivre l'étude.

7. Rapport d'organismes

M. Étienne Brodeur conseiller mentionne qu'une rencontre des membres du Comité de la chapelle a eu lieu. Ils sont à même de confirmer que la deuxième année d'opération fut couronnée de franc succès. Le Comité a terminé son année avec un léger surplus. Un article est en préparation et sera publié dans le prochain journal municipal. Une demande sera acheminée à la municipalité afin de réserver un montant pour les activités de 2020. La chapelle de la Grève sera en 2020, l'hôte d'un groupe de musique dans le cadre des Eurochestreries.

Mme Manon Bélanger conseillère informe les membres du conseil qu'il y a eu un conseil d'établissement et que tous les postes ont été comblés par des gens de Saint-Denis et Mont-Carmel.

Le Comité de développement poursuit sa préparation aux activités du Noël au Cœur du Kamouraska. Des lettres d'invitation ont été envoyées aux municipalités afin d'inviter celles-ci à participer à la fabrication d'une carte de Noël dans le cadre d'un concours et les inviter au souper du Noël.

M. Jean Dallaire maire ajoute que l'appel à la participation au concours a été entendu et que la majorité des municipalités ont confirmé leur participation.

Il conclut en indiquant que le coût du souper est fixé à 40 \$ par personne et que le dimanche il y aura un brunch-bénéfice organisé par le Comité pour le maintien des lieux historiques. Le coût des billets pour le brunch est de 15 \$ par personne.

Une publicité est à venir prochainement.

8. Dépôt des états comparatifs (deux états) lors de la séance ordinaire Art. 176.4 du Code municipal

Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses réalisés de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent.

Le deuxième compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de cet exercice.

9. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT
179-2019

qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un maire suppléant, afin de substituer au maire lors des séances du conseil, lorsque requis;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Réal Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de janvier à décembre 2020.

De plus, le maire suppléant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désigné, par l'adoption de la présente résolution, substitut de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

10. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale. Sauf Mme Manon Bélanger dont l'élection est en janvier.

11. Résolution pour la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU

que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU

que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU

que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU

que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,
180-2019

Sur la proposition de M. Dany Chénard
Appuyée par M. Étienne Brodeur

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve les dépenses d'un montant de 12 523,08 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

	12. Correspondance	
	12.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation	Approbation de la programmation des travaux déposés dans le cadre de la TECQ 2014-2018. La prochaine étape consiste à compléter le processus de reddition de compte finale.
CONSIDÉRANT	12.2 Service Kam-Aide inc.	que Services Kam-Aide Inc. est une entreprise d’économie sociale en aide domestique;
CONSIDÉRANT		que l’entreprise est reconnue comme premier répondant au maintien à domicile des personnes âgées du Kamouraska depuis plus de 25 ans;
CONSIDÉRANT		que l’organisme fournit des services en entretien ménager, de grand-ménage, entretien de vêtements, préparation de repas, etc.;
CONSIDÉRANT		que plus de 70 aides à domicile couvrent le territoire et desservent plus de 900 clients;
CONSIDÉRANT		que pour faire face au déploiement de ces services, l’organisme a dû trouver un espace de travail plus grand;
CONSIDÉRANT		que l’organisme doit se procurer de nouveaux équipements, dont une chambre de congélation, et a dû solliciter les municipalités afin d’aider à défrayer les coûts d’acquisition de cet équipement qui s’élèvent à 21 811 \$;
EN CONSÉQUENCE, 181-2019		Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
		Et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder une contribution financière de 100 \$.
	12.3 École Destroismaisons	
	Cotisation annuelle 2019-2020	
CONSIDÉRANT		que la Municipalité a reçu une correspondance afin de renouveler son adhésion en tant que membre de l’école de musique Destroismaisons;
CONSIDÉRANT 182-2019		que le coût de l’adhésion est de 20 \$;
		il est proposé par Mme Lynda Lizotte
		Et résolu à l’unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l’École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2019-2020.
	12.4 Comité de développement de Saint-Denis	
	Invitation au souper du 23 novembre 2019	
CONSIDÉRANT		Qu’afin de participer aux activités de la 14 ^e édition du Noël au cœur du Kamouraska, les membres du conseil ainsi que les employés municipaux sont invités au souper du samedi 23 novembre;
CONSIDÉRANT		Que le coût du souper est de 40 \$ par personne;
EN CONSÉQUENCE, 183-2019		Il est proposé par M. Étienne Brodeur
		Et résolu à l’unanimité des membres présents que la municipalité achète des billets pour les élus municipaux ainsi que les employées pour un maximum de 8 billets au coût de 40 \$ chacun. Les élus et employées devront faire l’achat d’un billet pour leur conjoint(es).
	12.5 Ministère des Transports	
	Subvention – Volet entretien des routes	
		La municipalité a reçu une aide financière de 37 753 \$.

12.6 Théâtre Populaire Régional

Demande d'aide financière au FDMK – Fonds de développement des municipalités du Kamouraska

CONSIDÉRANT

que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour permettre aux municipalités de réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT

que chaque municipalité peut demander une contribution financière pour une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT

que le montant maximum attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$

CONSIDÉRANT

que la municipalité souhaite participer en collaboration avec Le Théâtre Populaire Régional à la présentation de deux (2) représentations d'une farce de Molière qui auront lieu en juin 2020 à la chapelle de la Grève à Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT

que cet argent servira à défrayer une partie des dépenses de production;

EN CONSÉQUENCE,
184-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité de membres présents :

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska une aide financière de 500 \$

12.7 MRC de Kamouraska

Résolution – étude d'opportunité – Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de service ou d'activités en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT

le dépôt d'une proposition de la MRC de Kamouraska pour une éventuelle *étude d'opportunité quant à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;*

EN CONSÉQUENCE,
185-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirment leur intérêt à adhérer au *projet d'étude d'opportunité quant à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie* pouvant être réalisée lors de la mise en œuvre du prochain schéma de couverture de risque incendie.

12.8 Club de l'Âge d'Or La Moisson dorée

En collaboration avec le Cercle de Fermières de Saint-Denis, une demande de don pour leur souper de Noël qui aura lieu le 6 décembre prochain.

186-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité offre le vin d'honneur.

13. Autres sujets

Mme Anne Desjardins mentionne que lors du décès du père de Nicole Moreau, concierge pour la municipalité, les élus ont opté pour l'envoi d'un don à la *Fondation des maladies du Cœur et de l'AVC*.

187-2019

Proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de 50 \$.

Concernant l'animation au local des adolescents et à la surveillance à la patinoire, des offres d'emploi ont été publiées à divers endroits notamment à la Maison de Jeunes de Saint-Pascal, Emploi-Québec, Service d'aide à l'emploi, Carrefour jeunesse emploi, etc.

Citerne Route 132

Des travaux de remplacement de la citerne au 34, route 132 Ouest débuteront bientôt.

Résolution autorisant ces travaux

CONSIDÉRANT

que la citerne située au 34 route 132 Ouest devenue non sécuritaire, le bois qui recouvre la citerne s'étant dégradé avec les années;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a pour objectif, lorsque le budget le permet, de remplacer ces vieilles installations par des installations plus sécuritaires et plus durables;

EN CONSÉQUENCE,
188-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'un réservoir en acier de 15 000 gallons et de prévoir l'installation de cette citerne par Transport en Vrac St-Denis;

Le conseil accepte par le fait même la facture pour :

- l'achat du réservoir de 15 000 gallons chez Le Spécialiste du Ponceau au montant de 7 500 \$ plus taxes;
- le transport du réservoir par Camionnage Alain Benoît pour un montant de 700 \$ plus taxes;
- la facture de Transport en Vrac St-Denis pour l'installation de la citerne;
- la facture de la Régie Inter municipale en services incendies Kam-Ouest pour remplir le réservoir.

Concours de décoration de citrouilles

Dans le cadre des activités d'Halloween, le Cercle de Fermières de Saint-Denis invitait la population au concours de décoration de citrouilles. C'est plus de 30 exposants qui y ont participé. C'est donc Anthony St-Pierre qui s'est mérité à la fois le prix des Élèves et du Public, tandis que Marie-Claude Bertrand, celui de Participation.

189-2019

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre de félicitations soit envoyée à :

Anthony St-Pierre et Marie-Claude Bertrand pour leur participation;

Le Cercle de Fermières de Saint-Denis et La Maison Chapais pour cette belle initiative.

Renouvellement des équipements informatiques

CONSIDÉRANT

qu'en janvier 2020 l'application Windows installée sur chacun des postes de la municipalité ne sera plus supportée;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins a été faite sur chacun des postes et qu'il y aura lieu de renouveler quelques-uns d'entre eux puisqu'ils sont en fin de vie;

CONSIDÉRANT que le poste du maire n'est plus du tout fonctionnel et que deux autres deviendraient plus performants avec l'ajout d'un disque SSD ce qui prolongerait leur durée de vie également;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres suivantes de la compagnie 6Temti :

3 disques SSD (soumission # 7626)	62,80 \$ chacun avant taxes
Dont 1 sera payé par la Bibliothèque;	
1 portable (soumission # 7274)	1 627,42 \$ avant taxes;
1 ordinateur (soumission # 7285)	2 848,02 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE,
190-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de ces équipements informatiques auprès de 6Temti;

Et de voir à l'installation le plus rapidement possible.

L'achat sera financé par le surplus d'opérations.

Renouvellement de l'adhésion à La Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2020

Coût : 970,46 \$ plus taxes.

191-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la FQM.

M. Jean Dallaire maire demande qu'une résolution soit adoptée pour une demande d'aide financière au FDT (fonds de développement des territoires) Volet municipal.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska, par le Fonds de développement des territoires, a une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska, par le FDT, met à la disposition des municipalités un montant de huit mille dollars (8 000 \$) annuellement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a un projet qui a pour but d'acquérir un panneau électrique mobile qui permettra d'optimiser l'offre de divertissement aux citoyens et visiteurs dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet de la municipalité rencontre quelques-unes des priorités annuelles du FDT;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le plan d'action du plan de développement 2016-2020 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
192-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska, une subvention de huit mille dollars (8 000 \$) dans le FDT- volet amélioration des milieux de vie;

Que Monsieur Jean Dallaire, maire, soit mandaté pour présenter la demande de financement, pour et au nom de la municipalité;

Que Monsieur Jean Dallaire, maire, soit mandaté pour signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la municipalité, pour et au nom de la municipalité;

Que Monsieur Jean Dallaire, maire, et Madame Suzanne Dubé, adjointe administrative, soient mandatés pour faire le suivi et préparer le rapport final du projet présenté.

14. Période de questions

Monsieur Louis-J. Desjardins suggère que soit envoyée une lettre à la Députée Ministre Marie-Ève Proulx concernant les critères d'admissibilités à la péréquation.

15. Clôture et levée de la séance

193-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 05.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

9222-5093 QC INC / PERMALIGNE	1 063,52 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôts au comptoir-Enrg. Commissaire Assermentation)	59,10 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (formation 13 nov.)	363,32 \$
BUERAU EN GROS	74,23 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	218,89 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	804,83 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	458,24 \$
EAU LIMPIDE INC	37,35 \$
FAMILIPRIX RAPHAËLLE PARADIS ET MARCELLE PELLETIER	50,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME INC.	126,48 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA	125,00 \$
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR	50,00 \$
JEAN DALLAIRE (remb. Renouvellement commissaire assermentation)	68,00 \$
LES SPÉCIALISTE DU PONCEAU	8 623,13 \$

MATÉRIAUX DIRECT INC	110,23 \$
MENUISERIE DESMEULES INC.	184,82 \$
MINISTRE DES FINANCES (2e pmt. Sûreté du Qc.)	37 321,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	134,34 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIERE-OUELLE	278,54 \$
NICOLE MOREAU	18,39 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	13 603,14 \$
RURALYS	80,00 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 697,63 \$
	SOUS-TOTAL
	72 574,31 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2019

SALAIRES (OCTOBRE 2019)	4 982,10 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2019)	2 229,62 \$
CONCIERGERIE	1 092,00 \$
GREAT WEST	470,32 \$
VIDÉOTRON	292,14 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 607,40 \$
FRAIS BANCAIRE	191,14 \$
	SOUS-TOTAL
	10 864,72 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>83 439,03 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 novembre 2019

Annexe

Résolution

178-2019

 Par: Anne Desjardins
 Directrice générale
 Secrétaire-trésorière